

Ces conditions générales de ventes s'appliquent pour l'année 2026.

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent la vente du Pass Loisirs proposé par la commune d'Allemond permettant à l'acheteur d'accéder à une carte prépayée donnant accès à un panel d'activités répertoriées dans l'offre en vigueur au moment de l'achat.

Article 2 - Condition d'accès à l'offre

Le Pass Loisirs est vendu par la Mairie d'Allemond pour la période du 26 juin au 31 août 2026. C'est Bureau d'Information touristique d'Allemond qui en assurera la vente par le biais de la régie Animations de la commune d'Allemond.

✓ **Séjour minimum**

Cette carte nominative est réservée aux clients qui séjournent pour un minimum de 5 nuitées consécutives sur la commune d'Allemond dans un logement touristique déclaré auprès de la mairie.

Pour un séjour de plus de 10 nuitées consécutives le client peut acquérir jusqu'à 2 cartes par personne (même nom sur les deux cartes).

Pour les séjours de deux ou plusieurs week-ends ainsi que les courts séjours (2 nuitées minimum chacun) au cours d'une même saison le client peut acquérir 1 Pass Loisirs.

✓ **Cas spécifiques :**

Résidents permanents et temporaires de la commune d'Allemond

Les résidents permanents et temporaires de la commune d'Allemond peuvent bénéficier du Pass Loisirs sur présentation, lors de l'achat, d'un justificatif de domicile et à raison d'un Pass Loisirs sur la saison estivale.

Propriétaires

Les propriétaires d'hébergements sur la commune d'Allemond peuvent également en faire bénéficier les personnes qu'ils hébergent gratuitement (invitation sans contrepartie financière ni taxe de séjour) aux conditions suivantes : 1 carte par séjour (minimum de 5 nuitées consécutives) et par personne hébergée et une semaine par saison. Une attestation de séjour est demandée.

Article 3 - L'Offre

Activités incluses dans le Pass Loisirs :

Pass Loisirs adulte et +13 ans :

1 entrée Piscine
1 accès Paddle
1 Pass Journée Fun Pass
1 Pass de 2 allers/retours pour l'ascenseur valléen de l'Eau d'Olle Express
1 entrée salle escalade
1 entrée ferme bisons
1 Visite musée Rivier contre goodies

Pass Loisirs enfant de 6 à 12 ans :

1 entrée Piscine
1 accès Paddle
1 Pass Journée Fun Pass
1 Pass de 2 allers/retours pour l'ascenseur valléen de l'Eau d'Olle Express
1 entrée salle escalade
1 entrée ferme bisons
1 Visite musée Rivier contre goodies

Article 4 - Achat et Paiement

L'achat du Pass Loisirs s'effectue uniquement au Bureau d'Information Touristique d'Allemond.

La vente pourra être effectuée uniquement sur présentation d'un justificatif d'hébergement (Voucher) et/ou d'une attestation de perception de la taxe de séjour fournie par l'hébergeur. Les places allouées à l'opération Pass Loisirs sont limitées à environ 150 Pass répartis sur la saison estivale.

Le paiement s'effectue comptant, par carte bancaire, par chèque Vacances ANCV ou en espèce.

Prix de vente du Pass Adulte : 35€ (contre-valeur estimative 71.60 €)

Prix de vente du Pass Enfant : 29 € (contre-valeur estimative 59.60 €)

Le Pass de Loisirs n'est pas remboursable et les activités incluses dans celui-ci sont non reportables.

Article 5 - Conditions d'Utilisation

Le Pass Loisirs est nominatif et non transférable sauf mention contraire dans une offre spécifique. Les activités du Pass Loisirs non consommées durant une même saison ne pourront être remboursées.

En cas de suspicion de litige, l'accès pourra être refusé au client qui pourra adresser éventuellement sa réclamation argumentée auprès de la mairie d'Allemond, seule habilitée à traiter la demande.

Sauf cas de force majeure et avec justificatif approuvé par la Commune d'Allemond :

- Certaines activités nécessitent une réservation préalable auprès du partenaire.
- Les conditions spécifiques de chaque activité (âge minimum, niveau physique requis, tenue vestimentaire, etc.) doivent être respectées par le client.
- Le non-respect des consignes du partenaire peut entraîner une exclusion sans remboursement.

Article 6 - Validité et Durée

Le Pass est commercialisé du 26 juin 2026 au 31 aout 2026. Le Pass est valable pendant la durée du séjour. Cette durée est indiquée sur le Pass.

Article 7 - Droit de Rétractation

Conformément à la législation en vigueur et selon l'article L221-18 du Code de la consommation, le client ne dispose pas d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation.

Selon l'article 221-18 du Code de la Consommation, sont exonérés de droits de rétractation, « *les prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée* »

Article 8 - Annulation et Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-utilisation, même partiel, du Pass Loisirs. Toute demande exceptionnelle pourra être examinée sur justificatif par la Commune d'Allemond (maladie, force majeure, etc.).

Article 9 - Responsabilité

- ✓ La commune d'Allemond agit en qualité d'intermédiaire entre les clients et les prestataires d'activités pour :

- Le retrait des Pass : Journée FUN PASS par SATA Group
- Le retrait des Pass : 2 Allers/Retours pour l'ascenseur valléen de l'Eau d'Olle Express par SATA Group
- Les visites à Ferme des bisons
- Escalade Indoor à l'Office de tourisme d'Oz 3300

Elle ne saurait être tenue responsable de tout incident survenu durant l'activité, la responsabilité incombant au prestataire.

- ✓ La commune d'Allemond agit en qualité de gestionnaire pour :

- L'accès à la Piscine Municipale
- L'accès à la base nautique
- L'accès contre une contremarque au Musée du Bouquetin

Article 10 - Modification des CGV

La commune d'Allemond se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Ventes. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'achat. Ces CGV sont disponibles sur le site allemond.fr rubrique Animations et disponible au Bureau d'Information Touristique d'Allemond.

Article 11 - Gestion des données personnelles

Les informations personnelles collectées pour l'émission du Pass Loisirs sont obligatoires. Si certaines informations manquent, l'émission du Pass sera impossible. Ces données sont uniquement utilisées par la commune d'Allemond, dans le cadre de la gestion des services et peuvent être utilisées pour l'envoi d'offres commerciales et de promotion de la commune.

Conformément à la législation sur la protection des données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de la Commune d'Allemond à mairie@allemond.fr

Aucun duplicata du Pass Loisirs ne pourra être délivré par la Commune d'Allemond.

Article 12 - Réclamations

Les réclamations doivent être envoyées dans les 15 jours suivant l'événement à l'origine de la réclamation, soit par courrier à :

Mairie d'Allemond

5 chemin des Faures, 38114 Allemond

Soit par mail à : mairie@allemond.fr

Article 13 - Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée avant toute action judiciaire. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Grenoble.